

Le 14 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 14 mai 2019 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Ève Blache-Gagné et Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2019-05-080

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2019-05-081

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU MOIS D'AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 et de la séance extraordinaire du 15 avril ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2019-05-082

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-02-04 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES SUR LA SUPERFICIE MINIMALE, LA PROPORTION DE LA FAÇADE PRINCIPALE ET LA MARGE DE REcul ARRIÈRE MINIMALE DANS LA ZONE RA3

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre la procédure prévue aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2019-02 conformément à l'article 124 de la Loi;

De fixer au 11 juin 2019, à 19 h 30, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

2019-05-083

CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ;

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Maude Pichereau ;
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Solange Bouchard ;
Responsable de la mission Administration	Solange Bouchard ;
Responsable substitut de la mission Administration	Marie-Ève Blache-Gagné ;
Responsable de la mission Communication	Émilie Poulin ;
Responsable substitut de la mission Communication	Luc Chamberland ;
Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Éric Lévesque ;

Responsable substitut de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Raymond Lavoie ;
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées	Stéphanie Sénéchal ;
Responsable substitut de la mission Services aux personnes sinistrées	Marc Landry ;
Responsable de la mission Services techniques et transport	Gaston Charest ;
Responsable substitut de la mission Services techniques et transport	Mathieu Landry ;
Responsable Autre mission	Claude Lévesque ;
Responsable substitut Autre mission	Vital Morin ;
Responsable substitut Autre mission	Steeve Santerre ;
Responsable substitut Autre mission	Paul Thériault ;

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

2019-05-084

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT POUR SIÉGER À L'OFFICE D'HABITATION (OH) DU KAMOURASKA EST

QUE la charte de l'Office municipal d'habitation du Kamouraska Est demande à chaque Municipalité de nommer un représentant pour siéger sur son conseil d'administration au plus tard le 30 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ;

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Claude Lévesque à représenter la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Kamouraska Est.

2019-05-085

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2019-2023

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a pour mandat d'assumer le leadership du développement socioéconomique de sa localité;

CONSIDÉRANT qu'il revient au maire et ses conseillers d'insuffler un vent de dynamisme dans leur communauté et de mettre en place les moyens de faire émerger les projets de développement;

CONSIDÉRANT que le plan de développement est un outil de réflexion pour le conseil municipal et le comité de développement;

CONSIDÉRANT que le plan de développement permettra de mettre en branle des projets de développement structurants;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pour objectif d'assurer la pérennité de la communauté;

CONSIDÉRANT que le comité de développement et le conseil municipal ont consulté et validé auprès de la population leurs besoins et leurs priorités de projets;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le Plan de développement 2019-2023, tel que déposé.

2019-05-086

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS 2019-2023

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît les aînés comme des éléments majeurs de la vitalité des villages et souhaite actualiser sa Politique familiale et des aînés ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a reçu une aide financière de cinq mille deux cent cinquante dollars (5 250 \$) provenant du Ministère de la santé et des services sociaux pour la mise à jour de sa politique municipale des aînés et de son plan d'action dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fourni les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à la création d'un comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que la municipalité a recouru au soutien technique du Carrefour action municipale et famille (CAMF) afin de respecter la démarche d'élaboration ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenu une consultation auprès de la population, incluant les aînés, afin que les actions proposées dans le plan d'action répondent adéquatement aux besoins exprimés par les familles et les aînés de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte la Politique familiale et des aînés 2019-2023, telle qu'annexée.

2019-05-087

EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Moïra Malenfant comme animatrice supplémentaire pour le camp de jour à temps partiel, durant 7 semaines, aux conditions ci-annexées ;

QUE le conseil autorise la mairesse, Madame Louise Hémond, et la directrice générale, madame Maude Pichereau, à signer le contrat d'embauche.

2019-05-088

DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2019

ATTENDU que selon le règlement 2012-02 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, la directrice générale doit déposer semestriellement (deux fois par année : les mois de mai et novembre), lors d'une séance ordinaire du conseil, un état comparatif de revenus et de dépenses.

ATTENDU que le premier compare les revenus et dépenses au 31 mars 2019 et ceux au 31 mars 2018 et que le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil accepte le dépôt de ces deux états financiers comparatifs au 31 mars 2019.

2019-05-089

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Madame Stéphanie Sénéchal, agente de développement et de loisirs, à déposer une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité Amie des aînés (PRIMADA), pour l'aménagement du parc Adélar-Lapointe ;

QUE la municipalité déclare avoir pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE le conseil municipal s'engage, s'il obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

DE confirmer que la municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si elle obtient une aide financière de celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

2019-05-090

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2019-0006 RELATIVE À LA FERME ÉLEVAGE DU PETIT VEAU INC.

Madame Marie-Ève Blache-Gagné mentionne qu'elle a un intérêt dans la décision. Elle se retire.

ATTENDU QUE la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

ATTENDU QUE la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE le changement de type d'élevage de veaux de lait sur fumier liquide par des porcs à l'engraissement sur fumier solide implique une augmentation du nombre d'unités animales, pouvant ainsi occasionner un impact sur les distances séparatrices que doivent respecter les installations d'élevage;

ATTENDU QUE le projet d'Élevage du Petit Veau Inc. ne peut se réaliser dans l'immédiat en raison du non-respect des distances séparatrices qu'imposait le règlement de contrôle intérimaire (RCI 134);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a modifié son règlement de zonage aux fins précisément d'y intégrer toutes les dispositions applicables du RCI 134 et de lui permettre d'accorder des dérogations mineures portant sur les distances séparatrices et que le susdit RCI a été modifié par la MRC de Kamouraska pour lever son application sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme reconnaît l'importance et la pertinence d'accorder une dérogation mineure portant sur des distances séparatrices prescrites au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le projet vise à effectuer un changement du type d'élevage de l'établissement sis au 174, route 230 Ouest consistant à transformer l'étable # 3 qui abrite présentement des veaux de lait avec gestion liquide des déjections à un élevage de porcs avec gestion solide des déjections. L'élevage mixte (porcs, veaux de grain et bovins de boucherie) passera à 460 unités animales;

ATTENDU QUE l'article 4.12 (relatif aux odeurs) du règlement de zonage #90-02-04 de Sainte-Hélène-de-Kamouraska exige une distance de 224,8 mètres par rapport à une résidence alors que la résidence la plus proche sise au 172, route 230 Ouest est à 52 mètres;

ATTENDU QUE le droit d'accroissement, sans tenir compte des distances séparatrices, conféré par le même article, fait abstraction des 150,5 premiers mètres. Le projet déroge donc de 74,3 mètres (224,8m – 150,5m) malgré que la résidence la plus proche soit à 52 mètres d'un bâtiment d'élevage du requérant;

ATTENDU QUE le bâtiment d'élevage ne pourrait pas être transformé en porcherie sur litière, ni accroître sa production à plus de 159 unités animales sans l'obtention d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE le même projet exige une distance de 1000 mètres par rapport au périmètre urbain alors que l'étable # 1 est à 721 mètres, ce qui entraîne aussi une distance dérogatoire de 279 mètres;

ATTENDU QUE la ferme Élevage du petit veau a déposé une déclaration signée par les propriétaires des 4 résidences voisines à l'effet qu'elles sont favorables au projet de changement de type d'élevage visé par la présente demande ;

ATTENDU QUE le Conseil Municipal a la responsabilité de prendre des décisions qui vont dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens;

ATTENDU QUE les activités agricoles jouent un rôle primordial dans l'économie de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, l'agriculture ayant généré 85% de l'augmentation de la richesse foncière dans les 6 dernières années, ce qui a permis à l'ensemble des contribuables de bénéficier d'un taux de taxes des plus avantageux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'accorder la dérogation mineure #2019-0006 demandée par la ferme Élevage du Petit veau Inc. pour un projet de changement de sa production de veaux de lait sur fumier liquide par des porcs à l'engraissement (330 U.A.) sur fumier solide ;

DE déclarer conformes la distance de 52 mètres de la résidence la plus près, ainsi que la distance de 721 mètres du périmètre urbain.

Madame Marie-Ève Blache-Gagné revient à la table du conseil.

2019-05-091

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK –
VOLET ACTIVITÉ LOCALE, LOISIR CULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds ;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de cinq cent dollars (500 \$) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de cinq cent dollars (500 \$) provenant du FDMK en 2019 au paiement des dépenses engendrées par l'activité loisir culturel : Journées de la culture 2019 (thème : la rencontre).

2019-05-092

VERSEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CITERNES - 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine le paiement de cinquante dollars (50,00\$) pour chacun des citoyens et entreprises suivants qui ont déneigé les citernes au cours de l'hiver 2018-2019 : Monsieur Raymond Landry, Ferme Berlego S.E.N.C., Monsieur Gilbert Bossé, Monsieur Victorien Deschênes, Monsieur Steve Chénard, Ferme Laplante et Pelletier S.E.N.C., ainsi que Ferme J.P. Laplante & Fils.

2019-05-093

**CHOIX D'UN FOURNISSEUR POUR DES BORNES 911
SUPPLÉMENTAIRES**

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite acheter des bornes 911 supplémentaires ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de la part de Signalisation Kalitec et Signoplus ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Signoplus pour 10 panneaux d'identification et 6 poteaux au montant de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$), excluant les taxes.

2019-05-094

ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ - AJOUT D'UNE ASSURANCE CYBERRISQUES ET DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT COMME ASSURÉ ADDITIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte l'assurance cyberrisques offerte par la Mutuelle des municipalités du Québec, qui ajoutera un montant annuel de cinq cent dollars (500 \$) à la police actuelle, ainsi que l'ajout du comité de développement comme assuré additionnel, au montant annuel de cent soixante-quinze dollars (175 \$).

2019-05-095

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR DIVERS ÉQUIPEMENTS À LA CUISINE DE LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la salle municipale est régulièrement louée pour des événements à caractère social, culturel ou familial, ainsi que par des organisations ;

CONSIDÉRANT QUE la cuisine de ladite salle ne possède pas de lave-vaisselle ni de section pour entreposer les produits congelés ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs locataires ont émis une demande en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'un petit congélateur de marque Hisense auprès d'Ameublement Tanguay au coût de deux cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous (229,99 \$) ainsi que d'un lave-vaisselle industriel de marque Lamber auprès de Atelier du Chef au coût de trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (3 599 \$), le tout excluant les taxes.

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'un réservoir à eau chaude de 60 gallons, auprès de Plomberie Chouinard au coût de cinq cent vingt-cinq dollars (525 \$), le tout excluant les taxes. Les frais d'installation sont en sus.

2019-05-096

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROGRAMME DE VISIO-CONFÉRENCE DU RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT le projet d'implantation de la visio-conférence dans les bibliothèques de la région par le Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la visio-conférence dans les bibliothèques du Bas-Saint-Laurent aura un effet bénéfique au niveau de la modernisation des communications ;

CONSIDÉRANT QUE la visio-conférence contribuera au développement social des communautés ;

CONSIDÉRANT QUE la visio-conférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèques ou pour les organismes communautaires ou encore pour milieu municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'appuyer le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) dans ses démarches de financement auprès des instances gouvernementales.

2019-05-097

VISIBILITÉ DANS LE GUIDE DU KAMOURASKA 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de visibilité dans le guide du Kamouraska 2019, émise par Promotion Kamouraska, au montant de cinq cent dollars (500 \$).

2019-05-098

RENOUVELLEMENT ANNUEL À LA SADC DU KAMOURASKA POUR 2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de renouveler le membership de la SADC du Kamouraska au montant de trente-quatre dollars et quarante-neuf sous (34,49 \$) pour l'année 2019-2020 et de nommer Maude Pichereau, directrice générale, comme représentante de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

2019-05-099

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Steeve Santerre
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Association forestière bas-laurentienne : **65 \$**

Cercle des fermières (exposition annuelle) : **75 \$ en bons d'achat**

Baseball mineur Saint-Pascal : **50 \$**

Fabrique de la paroisse (diner annuel de financement) : **200 \$ en bons d'achat**

Les bucks de Sainte-Hélène : **500 \$**

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2019-05-100

NOMINATION D'UN ÉLU SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU DOMAINE DES PIVOINES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE reconduire Monsieur Paul Thériault, conseiller municipal, comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du Domaine des Pivoines. Cette résolution abroge toute résolution antérieure.

2019-05-101

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	6 860,44 \$
- Liste des comptes à payer :	28 101,53 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'avril 2019 :	<u>29 617,64 \$</u>
TOTAL :	64 579,61 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'avril 2019.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-05-102

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 59.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire